

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014  
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45  
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h  
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45  
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30  
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

#### **EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

#### **LA SEANCE EST OUVERTE**

**BÈGLES - Delta Vert - Aménagement du Parc de l'Estey - Contrat de co-développement 2012-2014 - Subvention d'investissement- Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son projet territorial de Delta Vert, la commune de Bègles porte le projet de Parc de l'Estey, qui est l'un des espaces majeurs à aménager pour établir une liaison entre le parc de Mussonville, à l'ouest, et la Plaine des Sports et la Plage à l'est.

Ce projet permettra de concilier les contraintes d'aménagement relatives à la création des installations de l'entreprise COREP, au sud, et la mise en valeur des espaces publics à vocation naturelle des abords de l'Estey, en mettant en place des mesures de compensation au plus près.

L'aménagement du Parc de l'Estey comprend :

- l'aménagement d'un axe piétons-vélo le long de l'Estey de Franc ;
- la création de traversées piétons-cycles vers les différents quartiers (Paty, Dorat) ;
- la restructuration d'une zone humide par la plantation de végétation hygrophile et des strates arborées et arbustives appropriées pour la préservation et l'amélioration de la biodiversité ;
- la restauration et la maintenance de la ripisylve et des boisements existants ;
- la création d'un parcours de promenade de découverte du milieu naturel.

Ce projet fait l'objet de la fiche action n°25 du contrat de codéveloppement conclu pour la période 2012-2014 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la commune de Bègles.

Par délibération du 3 juillet 2014, la commune sollicite une participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux à ce projet, pour un montant de 198 378 €, qui correspond à 36 % du coût total prévisionnel du projet (551 051 € HT), comme indiqué dans le budget prévisionnel ci-dessous.

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL € H.T.</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Étude paysagère	27 000	Commune de Bègles	352 672
Travaux d'aménagement	524 050	Communauté urbaine de Bordeaux (36%)	198 378
<b>TOTAL</b>	<b>551 050</b>	<b>TOTAL</b>	<b>551 050</b>

Cette demande de subvention d'investissement correspond aux natures d'opérations « Étude d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et « Travaux d'aménagements de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages ou du bâti y afférent » pouvant bénéficier du dispositif d'aide financière aux Projets Nature mis en place par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011.

De plus, elle répond aux critères d'éligibilité suivants de ce dispositif :

- intérêt communautaire, par la valorisation/la préservation d'une continuité structurante de la trame verte et bleue de l'agglomération ;
- ouverture au public, en particulier par la mise en place de cheminements ;
- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages

Ainsi, il est proposé d'attribuer à la commune une subvention d'investissement de 198 378 €, aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215- 26,

**Vu** la délibération n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2012/2014,

**VU** la délibération communautaire n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc de l'Estey est un projet de valorisation du patrimoine naturel d'intérêt d'agglomération, qui contribue à concilier développement économique et préservation de l'environnement,

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** Une subvention d'investissement d'un montant de 198 378 € est attribuée à la commune de Bègles au titre de l'aménagement du Parc de l'Estey.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2014 en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, opération 05P011O001 "Continuités et Espaces Naturels remarquables", fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
14 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 14 NOVEMBRE 2014

M. NOËL MAMERE